

Allianz Euro Bond Strategy - AT2 - EUR

Fonds obligataire libellé en EUR de durée moyenne

Allianz 
Global Investors

Morningstar Rating™¹

★★★ Notation au 31/7/2021

Objectif d'investissement

Le Fonds investit essentiellement dans des titres libellés en EUR d'émetteurs publics et dans des obligations d'entreprises. Jusqu'à 30 % des actifs du Fonds peuvent être investis dans des obligations des pays émergents. Toute exposition de change supérieure à 20 % du volume du Fonds doit être couverte par rapport à l'euro. Le portefeuille est assorti d'une durée moyenne. Le fonds tient compte des facteurs environnementaux et sociaux dans ses décisions d'investissement et s'engage notamment auprès des principaux émetteurs de carbone afin de les sensibiliser aux questions climatiques. L'objectif d'investissement consiste à générer un rendement supérieur à la moyenne sur le long terme en euros.

Gérant

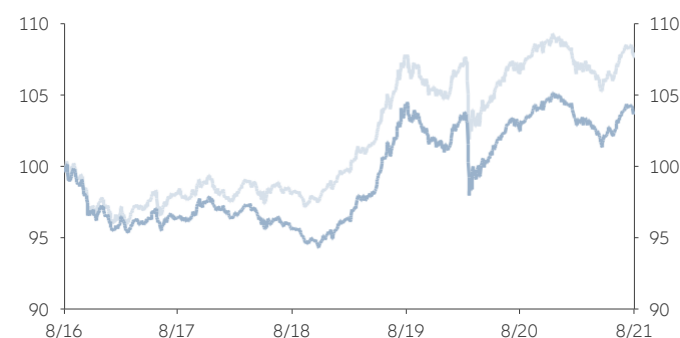
Roberto Antonielli
(depuis 9/2/2010)

François Lepera
(depuis 15/5/2018)

Corynne Roux-Buisson
(depuis 15/5/2018)

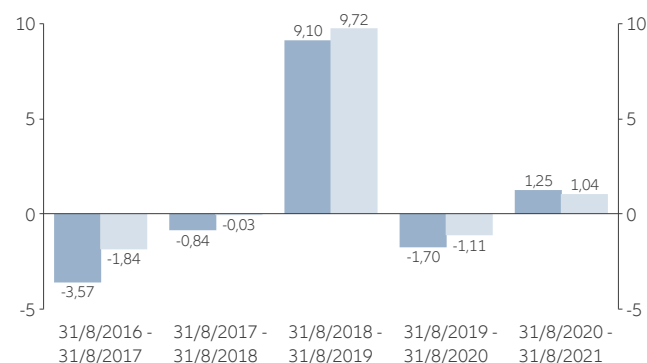
Performance

sur 5 ans²



■ Fonds (valeur de base = 100) ■ Indice de référence (valeur de base = 100)

Performance annuelle (%)²



■ Fonds hors frais d'entrée ■ Indice de référence

Historique de performance (%)²

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	5A	5A p.a.	D.orig.	D.orig. p.a.	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds	-0,95	-0,06	1,77	0,90	1,25	8,58	2,78	3,83	0,75	6,38	1,18	-0,46	-0,04	-1,83	6,19	3,54
Indice de réf.	-1,23	-0,46	1,48	0,78	1,04	9,63	3,11	7,58	1,47	10,81	1,96	0,61	0,64	0,45	6,05	4,02

Le fonds en bref

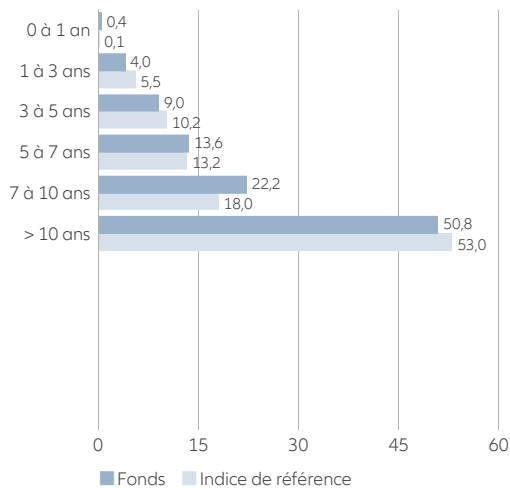
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	LU1311291063 / A14 2RS
Indice de référence	ICE BOFAML EMU Large Cap Investment Grade (in EUR)
EU SFDR Category ³	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Gestionnaire de fonds	Allianz Global Investors GmbH, succursale en France
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH - Luxembourg branch
Date de lancement	18/5/2016
Actifs sous gestion	407,32 millions EUR
Actifs nets de la part	5,88 millions EUR
Clôture de l'exercice	30/9/
Capitalisation des revenus au 31/12/2017	0,374 EUR
Autorisation de commercialisation	CH, DE, FR, GB, LU

Ratios risque / bénéfice

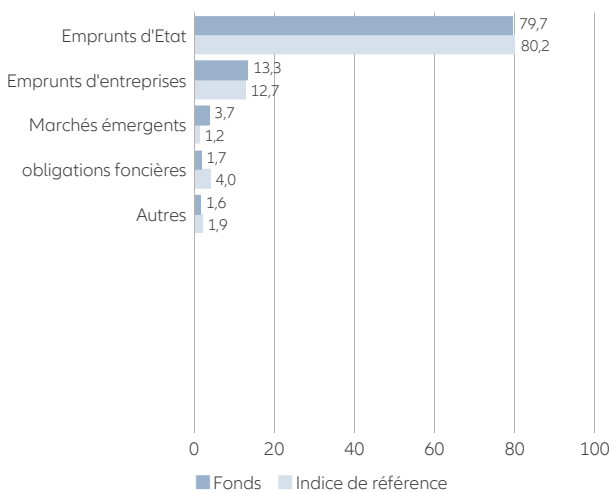
	3 ans	5 ans
Alpha (%)	-0,33	-0,72
Beta	0,98	0,96
Coefficient de corrélation	0,98	0,97
Ratio d'information	-0,44	-0,89
Ratio de Sharpe ⁴	0,87	0,34
Ratio de Treynor	3,27	1,19
Tracking error (%)	0,75	0,81
Volatilité (%) ⁵	3,69	3,30

Structure du fonds ⁶

par duration en % (exprimé en fonction de la duration)



par émetteur/gendre d'emprunt en % (exprimé en fonction de la duration)



Chiffres-clé du portefeuille

Maturité effective (%)	7,28
Rendement nominal moyen (%)	1,28
Rendement actuariel le plus défavorable (%) ⁷	0,14
Rating moyen	A

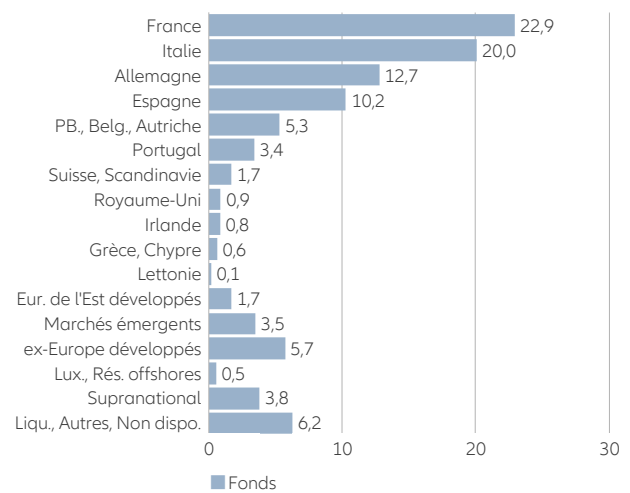
Structure des coûts

Frais d'entrée en % ⁸	3,00
Commission forfaitaire en % p.a. ⁸	actuellement 0,79 (max. 1,25)
TFE en % ⁹	0,83

10 principales lignes du fonds (%)

ALLIANZ EUROPEAN BOND UNC-W	2,48
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO FIX 0.350% 30.07.2023	2,25
FRANCE (GOVT OF) FIX 2.250% 25.05.2024	2,00
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 1.250% 01.12.2026	1,84
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND FIX 0.500% 15.02.2026	1,82
FRANCE (GOVT OF) FIX 1.750% 25.05.2023	1,80
FRANCE (GOVT OF) FIX 0.250% 25.11.2026	1,79
BUONI POLIENNALI DEL TES FIX 1.850% 01.07.2025	1,54
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND FIX 1.500% 04.09.2022	1,53
ALLIANZ EURO SUBORD FINA-IT	1,41
Total	18,46

par pays/répartition géographique en % (en fonction de la valeur sur le marché)



Informations complémentaires relatives au fonds

Code Bloomberg	ALEBAT2 LX
Code Reuters	ALLIANZGI01

Opportunités

- + Paiement courant des intérêts sur les obligations, possibilité de plus-values en cas de baisse des taux
- + Les obligations d'entreprises offrent des rendements supérieurs à la moyenne
- + Le fonds se concentre sur les investissements durables
- + Large diversification au travers de nombreux titres individuels
- + Possibilité de gains supplémentaires grâce à une analyse des titres individuels et à une gestion active
- + Importante couverture du risque de change

Risques

- Fluctuation des taux d'intérêt, moins-values sur les obligations en cas d'augmentation des taux
- Les obligations d'entreprises comportent un risque de volatilité et de perte en capital supérieur par rapport à des obligations d'État
- Une approche durable réduit l'univers d'investissement
- Participation limitée au potentiel de rendement des titres individuels
- Absence de garantie de réussite en matière d'analyse des titres individuels et de gestion active
- L'influence des fluctuations de cours des devises peut être limitée

- 1) © 2007 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu et sont protégées par les droits d'auteur (2) ne peuvent pas être reproduites ou diffusées à des tiers ; et (3) ne font l'objet d'aucune garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. La performance passée ne saurait garantir la performance future. Une notation Morningstar est octroyée aux fonds disposant, au sein d'une même catégorie, d'au minimum trois années d'existence. Ces notations reposent sur la performance de long terme pondérée des risques nette des frais de gestion. Les notations Morningstar se présentent sous la forme d'étoiles qui sont octroyées mensuellement : Top 10% : 5 étoiles ; suivants 22,5% : 4 étoiles ; moyens 35% : 3 étoiles ; suivants 22,5% : 2 étoiles ; fop 10% : 1 étoile. Une notation, une note ou un prix n'est pas garanti dans le temps et ne préjuge pas de la performance future.
- 2) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine.
- 3) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 4) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 5) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 6) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 7) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- 8) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 9) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions courtes) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Euro Bond Strategy est un compartiment de la SICAV Allianz Global Investors Fund, une société d'investissement à capital variable régie par les lois de Luxembourg. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances,

l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garantis. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Luxembourg ou la société de gestion par email au www.allianzgi-regulatory.eu ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Des informations sur le Résumé des droits des investisseurs sont disponibles ici (www.regulatory.allianzgi.com) Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.